

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 4 décembre 2020
à 20 heures 30 à la salle des fêtes d'ETAGNAC

Présents : M. H. DE RICHEMONT, B. BEAUMATIN, D. BOURDIER, H. BOURGOIN, J. P. DESTAMPES, D. DEVILLEGGER, P. LAFORGE, J. C. LEPREUX, S. PAILLOT, J. M. RIVAUD, A. ROUSSEAU, J. F. VIGNAUD, F. VINTENAT

Absents : C. FOUBERT, G. GANTEILLE

Secrétaire de séance : P. LAFORGE

Date de la convocation : 26 novembre 2020

Ordre du jour :

- 1- Proposition de modification de statuts du Syndicat mixte de la fourrière
- 2- Création d'un poste de rédacteur
- 3- Contrat d'entretien des fourneaux et des armoires froide de la cantine et la salle des fêtes
- 4- Décision Modificative n°3 Budget Commune
- 5- Décision Modificative n°1 Budget Assainissement
- 6- Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Informations de Monsieur le Maire sur :

- Questions diverses

Approbation après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 octobre 2020.

1- Proposition de modification de statuts du Syndicat mixte de la fourrière :

Monsieur le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 14 octobre 2020.

Celui-ci porte exclusivement sur l'adhésion au syndicat des communes de Vindelle, Turgon et Chabrac.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur cet élargissement.

Monsieur le Maire, soumet le projet modificatif de statuts au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'approuver la proposition de modifications de statuts présentée.

2- Création d'un poste de rédacteur :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la liste d'aptitude du Centre de Gestion de la Charente du 17 novembre 2020 des candidats promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2019 dans le cadre d'emploi de rédacteur.

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la création d'un emploi de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021.

3- Contrat d'entretien des fourneaux et des armoires froide de la cantine et la salle des fêtes :

Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal un contrat d'entretien dont le but est d'assurer le contrôle et l'entretien réguliers des fourneaux et des armoires froide de la cantine et la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise TOUT POUR LE FROID ZI Romanet 2 rue J.B. Say 87000 LIMOGES pour un montant de 360,00 € H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise TOUT POUR LE FROID pour un montant de 360,00 € H.T.

Le Conseil Municipal souhaite que les artisans (boucherie et la boulangerie) fournissent tous les ans les documents concernant l'entretien du matériel.

4- Décision Modificative n°3 Budget Commune :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une décision modificative n°3 sur le Budget Commune pour finaliser les écritures du FDAC 2019 et l'aide exceptionnelle aux commerçants :

Intitulé	Dépenses	Recettes
Art. 2151 (Chapitre 041) – opération OPFI Réseaux de voirie	20 140,62	
Art. 1323 (Chapitre 041) – opération OPFI Départements		7 121,66
Art. 1328 (Chapitre 041) – opération OPFI Autres		4 672,94
Art. 13258 (Chapitre 041) – opération OPFI Autres groupements		8 346,02
Art 6748 (Chapitre 67) – Autres subventions	4 000,00	

exceptionnelles		
Art 60632 (Chapitre 011) – Fournitures de petit équipement	- 4000,00	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative n°3 sur le Budget Commune.

5- Décision Modificative n°1 Budget Assainissement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une décision modificative n°1 sur le Budget Assainissement concernant la pose d'un portail et la fourniture de deux tampons grille pour la réalisation des travaux de la station d'épuration au Village de Beaulieu :

Intitulé	Dépenses	Recettes
Art. 2315 (Chapitre 23) – opération 200 Installations, matériel et outillage techniques	4 000,00	
Art. 70611 (Chapitre 70) – Redevance d'assainissement collectif		4 000,00
Art. 023 (Chapitre 023) – Virement à la section d'investissement	4 000,00	
Art. 021 (Chapitre 021) – Virement de la section d'exploitation		4 000,00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la décision modificative n°1 sur le Budget Assainissement.

6- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Monsieur le Maire présente le Plan Communal de Sauvegarde au Conseil Municipal. Il demande aux élus de prendre le temps d'y regarder pour pouvoir apporter des modifications ou des précisions pour le prochain conseil municipal.

Informations de Monsieur le Maire sur :

Assainissement au Village de Beaulieu : Les travaux d'assainissement collectifs du village de Beaulieu sont à présents achevés ; la pose de canalisations dans le village ainsi que la construction d'une station d'épuration permettant le traitement des eaux usées sont terminées. La réception de ces travaux a eu lieu vendredi 27 novembre 2020. Les habitants ont 2 ans pour raccorder leur bâtiment au réseau.

La séance est levée à 22 heures 30.